



Déclaration du SNUipp-FSU 33 CAPD du 8 septembre 2015

Un travail de qualité pour faire réussir tous les élèves : c'est l'ambition de tous les enseignants. Mais avec des effectifs trop chargés, le manque de temps, les multiples injonctions parfois contradictoires, sans formation continue ni Rased... le sentiment d'être de plus en plus « empêché de faire du bon travail » devient envahissant.

Le SNUipp-FSU engage une campagne pour obtenir du ministère l'ouverture d'une grande négociation sur le métier de PE :

- Revoir et abaisser nos obligations de service, dont les 108 heures, avec comme première étape la fin des APC. Les enseignants sont les mieux à même de définir la qualité de notre travail au service de la réussite des élèves. Cela passe dès maintenant par le fait d'utiliser en autonomie et en professionnels les 108h, dont l'APC.
- Redéfinir nos missions et réintégrer le temps pour le travail en équipe dans l'emploi du temps hebdomadaire.
- Augmenter nos salaires dont l'ISAE qui doit être alignée sur l'ISOE du second degré.

Nous vous informons également que le SNUipp-FSU a lancé une consultation de la profession sur le projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR). La FSU continue de demander le dégel du point d'indice.

Le texte sur la **direction d'école**, issu des chantiers nationaux, mentionne la nécessité d'améliorer la formation initiale et continue des directrices et directeurs. Il préconise « une redéfinition des contenus de formation, une augmentation du nombre de jours dédiés à la formation et un meilleur accompagnement de la carrière des directeurs. »

La déclinaison est la suivante : trois premières semaines de formation à la fin de l'année scolaire précédant la prise de poste et deux autres au début de l'année suivante. S'y ajouteront, à la fin de la première année d'exercice, au minimum trois journées supplémentaires. Les enseignants « faisant fonction » bénéficieront aussi d'une formation préalable à la prise de fonction. Nous souhaitons savoir comment cette formation est mise en œuvre en Gironde.

De plus, nous nous interrogeons sur la formation continue des directeurs. En effet, les missions de ces derniers ayant fortement évolué, les journées prévues dans le cadre des animations pédagogiques n'y suffisent pas.

Concernant, le **temps de décharge d'enseignement**, de nouvelles modalités sont mises en place à la rentrée pour les écoles à 3 ou 9 classes. Nous souhaitons savoir si, à ce jour, toutes les compositions de service de TRS permettent de décharger les directeurs-trices le mercredi à la hauteur de leur décharge : 1 mercredi sur 4, 1 mercredi sur 2 ou tous les mercredis pour les 1/3 de décharge. Nous souhaitons également savoir si les circonscriptions ont organisé les 10 jours de décharge d'enseignement fractionnables sur l'année pour les écoles de 2 et 3 classes et selon quelles modalités (1 jour par mois ou jours libérés selon les périodes en concertation avec le-la directeur-trice).

Nous attirons votre attention sur les directeurs-trices qui, suite à l'augmentation du nombre d'élèves et une ouverture de classe dans l'école, devraient dès la rentrée bénéficier de temps de décharge d'enseignement supplémentaire pour atteindre le temps de décharge réglementaire.

Nous alertons sur le fait que certains IEN demandent aux collègues de faire des courriers « sous couvert du directeur », ce qui n'est pas possible, ceux-ci n'étant pas des supérieurs hiérarchiques. Enfin, nous réitérons la demande du SNUipp-FSU d'une véritable **assistance administrative**.

La semaine de la rentrée a été mal vécue dans les écoles concernées par la carte scolaire. Des collègues directeurs-trices ont été convoqué-e-s ou appelé-e-s sur leur téléphone personnel à la veille du CT. Pour le SNUipp-FSU, cela ne contribue pas à une rentrée sereine qui était l'objectif annoncé par la DSDEN.

Le SNUipp-FSU a été alerté par des collègues à l'issue de leur **reprise après un CLM**. Le problème principal soulevé par les collègues est la longueur des délais et la mise en demi-traitement. En effet, après avoir lutté de nombreux mois contre une maladie, les collègues se retrouvent dans une situation financière critique à la veille de leur reprise.

Nous demandons à l'administration un soutien plus fort de ces collègues, déjà fragilisés et durement touchés par la maladie. Nous demandons également un raccourcissement des délais et une optimisation de la communication entre les services afin de faciliter la reprise de fonction. Nous demandons un accompagnement des collègues ayant perdu leur poste.

Enfin, nous ferons le point sur les **inéats et les échanges**. Afin de pallier au manque de personnel récurrent dans notre département (problèmes de remplacement, classes surchargées, postes vacants...), le SNUipp-FSU continue de demander que des collègues puissent rentrer par inéat.